



## Les héritiers sont-ils recherchés?

Par **jjulien**, le **24/02/2015** à **00:20**

Bonjour,

J'ai 39ans.

Suite au décès de mon père il y a 30ans, j'ai été adopté en adoption simple par le nouveau mari de ma mère lorsque j'avais 10ans. Mon père adoptif a coupé tout contact avec la famille de mon "vrai" père. Je n'ai jamais connu mes grands parents paternels "biologiques". Avec cette adoption, j'ai changé de nom de famille. Depuis, suite à des soucis, j'ai coupé tout contact avec ma mère et mon père adoptif.

Je ne sais pas comment s'appellent mes grands parents, ni où ils habitent. d'après mes souvenirs, mon grand père serait décédé quand j'étais petit mais je n'en suis pas sur. Ils doivent avoir environ 90ans. Je ne sais pas si ils sont encore vivant. Ma mère refuse de m'en parler.

Je suis normalement leur héritier à 50% puisqu'ils avaient deux enfants, dont mon père qui est décédé lorsque j'étais petit. Je devrais avoir la part de mon père. S'ils n'ont pas fait de testament, je devrais normalement hériter lorsqu'ils décéderont? Même s'ils ne me connaissent pas? (ils devaient me voir avant que mon père décède mais je n'en ai aucun souvenir)

Je ne sais pas si ils connaissent mon nouveau nom de famille. (Nom changé il y a 30ans) S'ils sont morts, mon oncle a du s'occuper de la succession? Dans ce cas, une recherche est-elle faite pour retrouver les petits enfants? Si mon oncle (que je ne connais pas mais qui connaît mon existence) ne dit à personne que j'existe, peut-il tout garder où un contrôle est-il fait? S'ils sont déjà décédé et que je ne me suis pas manifesté (je ne sais pas comment les contacter) je n'aurais rien?

Par **cocotte1003**, le **24/02/2015** à **09:08**

Bonjour, encore faut il qu'il y ait une succession d'ouverte pour qu'il y ait une recherche d'héritiers. Sans biens immobilier, le notaire n'est pas obligatoire, cordialement